Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-099-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Atelier à spectacle (ATSP) : budget supplémentaire 2025

Rapporteur : Patrick RIEHL

N°CC2025-099

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	11
Votants	74
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-099-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-099-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2025 du budget annexe Atelier à spectacle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
116 020,39 € en section de fonctionnement,
-2 002,75 € en section d'investissement,
soit **un total de 114 017,64 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	22 125,00	0,00	0,00	22 125,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 499,91	0,00	0,00	12 499,91
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	152 083,84	12 000,00	0,00	164 083,84
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	434 500,00	-18 948,00	0,00	415 552,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 389 000,00	117 500,00	0,00	1 506 500,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	5 468,39	0,00	5 468,39
Total Recettes	**2 010 208,75**	**116 020,39**	**0,00**	**2 126 229,14**

Les **produits de services** sont ajustés pour tenir compte des prévisions de recettes de billetterie.

Les **dotations et participations** sont ajustées pour tenir compte des baisses annoncées des subventions.

Pour assurer l'équilibre de la section et permettre la programmation prévue, la subvention d'équilibre du budget principal (**autres produits de gestion courante**) est augmentée de 110 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-099-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	6 957,92	0,00	6 957,92
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	990 838,74	113 950,00	0,00	1 104 788,74
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	859 109,00	-7 900,00	0,00	851 209,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	89 774,91	0,00	0,00	89 774,91
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 856,00	0,00	0,00	64 856,00
66 CHARGES FINANCIERES	5 230,10	0,00	0,00	5 230,10
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	400,00	3 012,47	0,00	3 412,47
Total Dépenses	**2 010 208,75**	**116 020,39**	**0,00**	**2 126 229,14**

Le **résultat reporté de fonctionnement** correspond au déficit de fonctionnement 2024.

Les **charges à caractère général** comprennent notamment des besoins complémentaires pour les fluides (53 600 €), un abondement de l'enveloppe pour le spectacle « Oh les beaux jours » (30 000 €), ainsi qu'un ajustement pour le festival Champs Libres (19 000 €) et pour la formation d'un apprenti.

Les **dépenses de personnel** sont ajustées pour tenir compte des postes vacants et ainsi dégager des crédits pour contribuer à l'équilibre du budget.

Les **charges exceptionnelles** comprennent les annulations de titres sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	89 774,91	0,00	0,00	89 774,91
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	24 000,00	-24 000,00	2 000,00	2 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	70 635,00	19 997,25	0,00	90 632,25
Total Recettes	**194 409,91**	**-4 002,75**	**2 000,00**	**192 407,16**

Les **subventions d'investissements** sont ajustées à la baisse.

L'emprunt est augmenté de 19 997,25 € afin d'équilibrer la section.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-099-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	4 283,67	0,00	4 283,67
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 499,91	0,00	0,00	12 499,91
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	1 383,31	0,00	1 383,31
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	62 290,00	0,00	0,00	62 290,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	1 296,00	1 296,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 620,00	-19 500,00	10 534,27	110 654,27
Total Dépenses	**194 409,91**	**-13 833,02**	**11 830,27**	**192 407,16**

Les **immobilisations corporelles** sont ajustées à la baisse pour tenir compte du report de la refonte du site internet.

***VU** la délibération du conseil communautaire n°2024-238 du 16 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe Atelier à spectacle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-067 du 30 juin 2025 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe Atelier à spectacle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-083 du 30 juin 2025 portant affectation des résultats 2024 du budget annexe Atelier à spectacle,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 du budget annexe Atelier à spectacle,*
***VU** le projet de budget supplémentaire 2025 du budget annexe Atelier à spectacle.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2025 relatif au budget annexe Atelier à spectacle arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 114 017,64 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Gilbert GALLAND** **Secrétaire de séance**